

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE
Epreuve matière : Composition culture générale
N° Anonymat : V250NAT1200059 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : Mon - 5730

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

"Le choix est un devoir, la censure un abus"
Michel Melot

Lorsque Michel Melot écrit en 2004 La sagesse du bibliothécaire, le rôle des bibliothèques est questionné par le développement rapide du web et par les démarches de mise en ligne de nombreuses ressources documentaires, comme en témoigne le partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et Google Books. On considère alors que le libre accès au web risque d'entraîner les bibliothèques vers l'obsolescence.

En écrivant que "le choix est un devoir, la censure un abus", l'écrivain Michel Melot replace les pratiques professionnelles des bibliothécaires au cœur des enjeux sociaux et informationnels. En effet, le choix, c'est à dire le processus conscient et réfléchi de sélection dans un ensemble d'options, est pour lui un devoir. Cette obligation est d'abord d'ordre pratique, en ce qu'elle constitue une réponse aux contraintes budgétaires et à l'inflation éditoriale. Mais il s'agit avant tout d'un impératif déontologique qui engage les bibliothécaires dans un respect du pluralisme et la représentation des différents points de vue non puis par la loi. La censure, elle, désigne, l'action, législative ou non, d'empêcher la diffusion d'une œuvre d'art ou de l'esprit. Exercée par les bibliothécaires, en charge de la constitution, de l'enrichissement, de l'organisation et de la diffusion de collections aux publics, elle devient un abus, c'est à dire l'utilisation injustifiée et illégitime d'une situation de pouvoir. Par la mise en dialogue du choix et de la censure, Michel

1. / 8.

Mélot pose ainsi la question du pluralisme en bibliothèque et replace la déontologie de la profession dans des enjeux informationnels plus vastes.

En quel sens la déontologie des bibliothécaires en général et le respect du pluralisme en particulier peuvent-ils constituer une réponse aux enjeux informationnels actuels?

Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons dans un premier temps aux enjeux posés par la nécessité de se repérer dans la masse documentaire. Puis, nous nous arrêterons sur les différents obstacles et mises en cause de la pluralité des collections et médiations en bibliothèques. Enfin, nous verrons quels outils permettent aux professionnels de se positionner dans ces débats complexes.

La nécessité de se repérer dans la masse documentaire n'est pas nouvelle. Dans le livre intitulé Tant de choses à savoir, l'historienne Ann Blain étudie la manière dont les érudits humanistes ont répondu au sentiment d'être submergés par la production écrite. Pour elle, il est possible de retrouver en tel sentiment dès l'apparition de l'écrit, et elle s'appuie sur la condamnation par les philosophes antiques et Platon en particulier pour le prouver. Traumatisés par la perte de documents et savoirs antiques, les humanistes ont développé des stratégies pour affronter ce sentiment de submersion. Pour certains, il est nécessaire d'établir un corpus réduit d'œuvre et de l'étudier longuement tandis que pour d'autres, l'utilisation des ouvrages de référence permettait d'avoir une connaissance la plus vaste possible des œuvres écrites. Dans cette lutte contre l'oubli et pour la connaissance, les bibliothèques ont assumé un rôle historique de transmission et de conservation. Ainsi, la bibliothèque Mazarine, première en France, est aujourd'hui toujours accessible au public.

Ce sentiment de submersion s'est intensifié dans les dernières années du XXe siècle. On assiste à une inflation éditoriale forte. Les grandes littéraires proposent plusieurs centaines de titres chaque année. Cette inflation est telle que l'association pour l'étude du livre a récemment proposé une "tière de nouveautés", recherche-action dans laquelle des libraires ont refusés les offres envoyés par les éditeurs.

Présent depuis presque toujours, le besoin de s'orienter dans une masse documentaire

grandissante s'est intensifié sous l'impact du numérique.

Le développement du numérique a eu un impact fort sur l'information. D'après le rapport annuel de l'agence We are social, plus de 5,52 milliards d'humains avaient accès à internet en 2024. Ce chiffre montre le caractère massif de l'accès au web. Le sociologue Gerald Brinner, dans son rapport Les Lumières à l'ère numérique, souligne pourtant l'impact des algorithmes sur l'information. En effet, différents biais cognitifs associés à des fonctionnements algorithmiques ayant pour but la captation de l'attention, sont responsables de bulles de filtres. Ce terme désigne la proposition de contenus informationnels toujours similaires et en accord avec les idées des utilisateurs des plateformes.

Pour Gerald Brinner, le web a entraîné une dérégulation du marché de l'information, laissant les citoyens seuls et incapables de s'orienter dans la masse d'information et de fausses informations. On le voit, le numérique est responsable d'un accroissement du sentiment de submersion d'informations, et un terme est apparu pour désigner ce phénomène, l'infobésité.

L'impact du numérique a également touché la sphère littéraire. C'est ce qu'explique Nicolas Baudon dans son article "le bookhupem et le bibliothécaire", paru sur son blog le recueil Facile. Il analyse le développement d'une sphère de prescription en ligne, dont les enjeux sont parfois marchands. Ce phénomène est également analysé par l'ouvrage collectif paru aux Presses de l'Enssib, Prescription culturelle, Avatars et métamorphoses. Le développement de dispositifs numériques, informationnels ou culturels, pose la question du choix de l'intermédiaire pris dans des jeux algorithmiques et économiques.

On peut identifier, dans le domaine théorique, des bouleversements liés à la notion même de vérité, qui complexifient davantage le repérage dans l'information. En effet, si la vérité est subjective, alors chacun est seul responsable de la construire pour lui-même. Cette remise en question du caractère universel de la vérité accompagne le mouvement de construction de l'individu, des Lumières jusqu'à nos jours. Dans La trahison des clercs, le philosophe Julien Benda critique la pensée matérialiste et marxiste, ainsi que la pensée nationaliste, et déplore l'abandon d'une conception abstraite et universelle de la vérité pour une approche nationale ou liée à la classe sociale. Plus tard, les post-structuralistes critiquent la possibilité d'une vérité universelle pour l'ancrer au sein de chaque individu.

Au début des années 2000, le concept de post-vérité désigne un contexte où l'action politique et sociale n'a plus comme fondement la vérité.

Les Cultural Studies, elles, se posent en critiques des théories boudieuviennes de la domination pour porter une critique forte des hiérarchies culturelles.

On voit donc apparaître un contexte de surcharge informationnelle, et un besoin de repère, ancien et lié à l'écrit, mais fortement amplifié par le web, sur la base auquel s'est construit un rapport instable et individuel à la vérité. Dans ce contexte, les enjeux politiques sont forts. Selon le concept de la Fenêtre d'Orton, un sujet débattu est rendu plus acceptable par une société. Des enjeux ^{politiques} apparaissent ainsi, et la représentation en bibliothèque est questionnée.

On assiste en effet à une remise en question des pratiques documentaires des bibliothécaires. Ce remise en question se fait au niveau institutionnel mais aussi par les publics et au sein de la profession.

Les bibliothèques agissent dans le cadre d'une attribution budgétaire, par l'Etat ou les collectivités. Dès les années 1980, le New Public Management a impacté les modalités de l'action et de l'évaluation des dépenses publiques. Depuis, les contraintes budgétaires liées à un effort de réduction des dépenses publiques s'accroissent. Dotées de budgets maigres, les établissements se retrouvent davantage en situation d'arbitrage dans leurs acquisitions. Les indicateurs quantitatifs liés à la philosophie du New Public Management, qui s'appuie sur le fonctionnement des entreprises, ont un impact sur l'action publique, ainsi que le montrent Julie Gevais et Willy Pellebrier dans La valeur du service public. Les statistiques de prêt prennent ainsi une place dans la constitution des collections.

Dans certains contextes, il arrive que la puissance publique mette en question plus directement la pluralité des collections. Ainsi, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) a appelé son soutien aux communes dont les bibliothécaires subissaient des pressions de la part d'élus au Rassemblement National, comme à Beziers. Plus récemment, on peut citer la mobilisation d'archivistes aux Etats-Unis face aux tentatives de l'administration Trump d'influencer les politiques de conservation.

Il arrive que les remises en cause de la pluralité en bibliothèques soit portées par les publics. Dans un rapport intitulé Banned Books in America, l'association Ten America prend compte d'une hausse et d'une structuration des groupes cherchant à faire interdire un livre des collections d'une bibliothèque. Ce rapport indique que les ouvrages les plus ciblés sont ceux dans lesquels se trouvent des personnages de couleur ou d'une orientation sexuelle autre

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE
Epreuve matière : Composition culture générale
N° Anonymat : V250NAT1200059 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 5930

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

qu'hétérosexuelle. On voit donc la forte dimension politique qui pèse sur les choix d'acquisition et l'action qui en découle.

Dans un livre intitulé Faut-il séparer l'œuvre de l'artiste?, Gisèle Sapin revient sur les nombreux débats actuels. Elle cherche à complexifier les discussions et rappelle les enjeux de la liberté de création, tout en repositionnant ces débats dans le cadre de la loi. Pour elle, en dehors du cadre légal, il n'existe pas de critère qui puisse justifier la censure d'une œuvre.

Mais il arrive que les questions des publics concernent des situations plus ambiguës et que le seul cadre légal ne peut trancher. C'est ce que montre l'actuelle polémique autour du procès de Bastien Vivès. Le dessinateur est accusé de dessins pédocriminels par des associations de protection de l'enfance et défendu par l'Observatoire de la liberté de création. Avant même le procès, la mise en avant au festival d'Angoulême avait fait scandale dans l'opinion publique.

Ces débats retentissent jusqu'au sein de la profession où le pluralisme est questionné. Alors que le podcast intitulé Deux courants dans un bibliobus s'oppose frontalement à la pluralité des collections, l'ABF organise prochainement une journée d'étude sur le sujet. Pour les premiers, le pluralisme est une manière de se défaire de la responsabilité politique des bibliothèques qui doivent avant tout œuvrer à l'intérêt général et lutter contre certaines idéologies.

Le sujet de la "Dark Romance" fait tout aussi débat. Accusé de véhiculer des stéréotypes sexistes, il est en tête des ventes et vient directement poser la question de l'arbitrage entre taux de prêt et messages véhiculés par

5. / 8.

les bibliothèques

On le voit, de nombreux enjeux traversent les mises en questions actuelles du pluralisme en bibliothèques. Dans un contexte budgétaire contraint, elles doivent répondre aux besoins des publics malgré des pressions, et la profession elle-même ressent le besoin de se saisir de ces enjeux. Les bibliothécaires sont aussi des citoyens sensibles à ces sujets mais disposent d'outils puissants pour guider leur action.

Les bibliothécaires agissent au sein d'un cadre, celui de la fonction publique. À ce titre, ils sont soumis au devoir de neutralité et ne peuvent utiliser leur fonction pour mettre en avant leurs idées, opinions ou religion. Ils s'inscrivent, depuis 2001, dans le cadre de la Loi Robert, qui leur impose la pluralité. Ce cadre est une protection contre les attaques car il permet de rappeler que l'action d'un agent ne se fait pas en son nom propre mais s'inscrit dans un ensemble de règles.

Des actions collectives, comme la parution en 2023 du Line blanc de la documentation dans l'enseignement supérieur, peuvent de rappeler ce rôle des pouvoirs publics. En effet, l'ADBO met en avant le dialogue français par rapport aux autres pays d'Europe sur la question des budgets d'acquisition. Des budgets adaptés permettent la construction d'une action documentaire cohérente.

Au delà du cadre, on peut considérer que ces questions ne sont pas nouvelles en bibliothèque, même si le débat public les renforce comme on l'a vu. Le travail mené par Bertrand Calenge sur la structuration des pratiques documentaires autour d'un document valide, la politique documentaire, a permis d'équiper la profession face à ces choix. Nécessaires, ils ne sont plus soumis aux démarches intéressées et individuelles des uns qu'ils sont consignés dans un document structuré.

Dans les années 1990, les travaux du sociologue Alain Coulon, et notamment son document Penser, Classifier, Catégoriser, ont montré l'importance des

bibliothèques universitaires dans la formation intellectuelle des étudiants. Cette compétence se traduit aujourd'hui dans les démarches d'éducation aux Médias et à l'Information (EMI), qui sont reconnues comme une compétence des bibliothèques. Articulée autour des collections et de la médiation, la déontologie de bibliothécaire a donc déjà pu prendre en compte les enjeux informationnels contemporains. Les questions posées par les pratiques participatives d'acquisition ou par la mise à disposition gratuite par les bibliothèques de l'ouvrage Historique de miel, montrent que les compétences de médiation et d'accompagnement des publics vers des ouvrages les plus sensibles sont reconnues.

L'enjeu déontologique de la pluralité est une réponse potentielle aux enjeux informationnels. A la fois prescripteurs et aménageurs face à cette pluralité, les bibliothécaires sont à même d'utiliser la pluralité comme un outil d'émancipation pour leurs publics.

Dans Le maître émancipé, Jacques Rancière affirme sa foi en l'intelligence humaine et sa capacité à se saisir des outils à sa disposition, à s'élever par la confrontation et la comparaison. Chaque établissement, dans son territoire, dirige son action de manière structurée et encadrée, pour donner aux lecteurs les moyens de cette émancipation.

Alors que la BnF dispose, par le dépôt légal, d'un outil sans équivalent, les bibliothécaires peuvent choisir parmi la masse documentaire pour proposer une offre adaptée aux publics, et mettre en place des coopérations nécessaires avec d'autres équipements afin de remplir leurs missions.

Lorsque Michel Hebert écrit que "le choix est un devoir, la censure un abus", il met en avant la forte responsabilité des bibliothécaires dans le contexte qui est le sien, celui de l'essor du web dans les années 2000. Dans un monde où l'inflation documentaire est continue, accentuée par le numérique et où le concept même de vérité est questionné, la responsabilité des bibliothécaires est d'autant plus grande. Elle se trouve ainsi questionnée, et la pluralité est vue comme une contrainte qui doit être justifiée auprès des institutions, des publics mais aussi des professionnels. Pourtant, la déontologie des bibliothèques n'est pas nouvelle, et de nombreux outils existent pour faire de la pluralité un outil d'émancipation collective. Ces outils garantissent que le choix ne soit pas censure mais fruit d'une discussion concertée et collective, prenant en compte les besoins ceux qui pèsent sur la pluralité

